

voitures prennent place les personnages des suites des souverains.

Le cortège quitte les affaires étrangères à 2 h. 50. Il est escorté de gardes républicains en grande tenue de gala; il est précédé du piquet Troude et de deux autres piquets. Il traverse successivement le pont et l'avenue Alexandre III, l'avenue des Champs-Élysées et l'avenue du Bois de Boulogne. La foule est très nombreuse sur tout le parcours. A l'intérieur du Bois, dans les principaux carrefours, des gardes républicains en armes rendent les honneurs sur le passage du cortège; une musique d'infanterie joue l'hymne danois.

Sur tout le parcours, les souverains sont chaleureusement acclamés. A la cascade du Bois de Boulogne, les acclamations sont particulièrement nombreuses; la foule est difficilement maintenue par des cordons de gardiens de la paix. Les souverains et le Président, très émus de l'accueil qui leur

est fait, saluent à différentes reprises.

A 3 h. 40, le Président de la République et le roi de Danemark, accompagnés de la reine et de Mme Fallières, leur entrent au palais, précédés de deux piquets et de Troude.

Ils sont très chaleureusement accueillis par le public qui se découvre et les acclame.

Ils sont reçus à la tribune présidentielle par le président de la Société, le prince d'Arberg, le marquis de Ganay, le comte de Pourtalès et M. J. Prat, commissaires.

Ils installent dans la tribune présidentielle au milieu de leurs invités et des ministres, MM. Clémenceau, Rivu, etc.

**LES GAGNANTS**

Voici le résultat du Grand-Prix:

1<sup>er</sup>, Sans-Souci;  
2<sup>e</sup>, Mordant;  
3<sup>e</sup>, Ping-Pong.

## Informations Régionales

### LA SCÈNE SANGLANTE D'ANZIN

Néritable tentative de meurtre. — L'agresseur serait bien un anarchiste.

— Hier matin, M. Orlange, commissaire de police d'Anzin, a fait conduire au parquet l'individu arrêté à la réunion de samedi soir, Campos Julien.

Celui-ci a été interrogé sommairement. Son système de défense consiste à prétendre qu'ayant été provoqué, il a voulu se défendre, simplement.

Or ceci est complètement faux. A son interruption pressée, les camarades répondirent seulement en l'invitant à se taire, et à attendre la fin du discours de Duru pour aller à la tribune.

On a saisi sur lui un livret d'ouvrier mentionnant son embauchage aux Forges et Hauts-Fourneaux de Denain et d'Anzin, et son arrivée à DENAIN, le 15 janvier dernier.

En outre, il avait une correspondance, en espagnol, qui sera traduite, mais où le mot anarchie n'est compréhensible et revient fréquemment.

A côté de lui dans la salle, se trouvaient deux autres individus, dont l'un barbue, l'approuvait et chercha à le défendre contre l'ignominie des camarades qui cherchaient à dénigrer Campos.

Ces deux hommes, à la sortie de la réunion, menacèrent à nouveau le citoyen Fouré de le tuer s'il allait à la police.

Nous avons dit que le citoyen Campos avait été assés gravement blessé. La plaie de la cuisse droite, qui a 12 centimètres de longueur sur 2 de profondeur, fut épurée. Cette blessure, sur laquelle le médecin n'est pas encore prononcé, a déterminé une forte fièvre.

Nous souhaitons à notre brave camarade un prompt rétablissement.

Le citoyen Fouré, l'échappé belge. En effet, Campos, qui s'échappa aux lèves venait son contenu à la main, lui avait porté deux coups, l'un au ventre, l'autre à la cuisse droite. Le venton a été immédiatement haï et le pantalon est percé lui-même.

Une enquête est ouverte. Il n'est pas invraisemblable d'admettre que ce coup a été porté par le citoyen Campos, qui a été arrêté, et que le citoyen Duru, qui, on le sait, a toujours, avec raison, dénoncé la violence, et distingué le socialisme des fautes de l'anarchie.

### ARRESTATION DE L'ASSASSIN

Les gendarmes d'Avonnes-le-Comte, prévenus aussitôt, se rendirent sur les lieux vers 9 heures du soir et mirent en état d'arrestation Jean Griocourt, qui n'opposa aucune résistance et qui fut écroué à l'isolement dans la chambre de sûreté de la gendarmerie d'Avonnes-le-Comte.

Le parquet de Saint-Pol, avisé du meurtre, se transporta à Waruzel où il arriva le lendemain, un peu avant midi. Après avoir entendu divers témoins et recueilli les renseignements utiles à l'enquête, les magistrats interrogèrent le meurtrier qui fut ensuite confronté avec sa victime. Jean Griocourt resta impassible.

L'autopsie du cadavre fut pratiquée par M. le docteur Planque, médecin légiste, qui reconnut que la charge de plomb avait perforé le pommou, provoquant ainsi une hémorragie qui a déterminé la mort immédiate.

Le mari meurtrier a été écroué à la prison de St-Pol.

### GRAVE AFFAIRE DE MEURS à Lens

UNE FILLETTE DE 15 ANS VIOLEE PAR SON BEAU-PÈRE

La gendarmes vient d'avoir à s'occuper d'un cas d'inceste qui a eu lieu dans la région de Lens. Un individu a été arrêté sous l'inculpation de viol sur sa belle-fille, âgée de 15 ans.

Il y a quelques mois, la veuve Bayse, qui habite les cornes Bequet, cité de la fosse numéro 8 de Lens, se remaria avec un sieur Warlop Yvo. Une intimité des plus suspectes ne tarda pas à s'établir entre la fille de la femme Bayse, Sylvie, et le beau-père. Les relations coupables prirent naissance, malgré la résistance de la pauvre enfant qui dut céder aux coups et aux terribles menaces du réprouvé individu.

Cela dura longtemps sans qu'elle osât se plaindre. Tant Warlop la terrorisa; cependant, poussée à bout, elle finit par raconter les sévices dont elle était l'objet et qui malgré les dénégations de son beau-père ont amené l'arrestation de ce dernier.

L'enquête a révélé en effet des faits révoltants qui établissent que la mère de la jeune Sylvie était sinon complice, du moins informée de ces faits. C'est ainsi que le promoteur commun, la filleule fut l'objet, devant la mère, et peut être aussi devant la communauté d'une tentative que le misérable ne put consommer à cause de la résistance de la victime.

Outre le particulièrement révoltant de cette scène, on conviendra qu'elle révèle un singulier état d'esprit chez des gens qui viennent de faire avorter en grande pompe l'enfant à la chaire et le sang de Notre Seigneur.

### LE MARI MEURTRIER à Waruzel

A la suite d'une violente discussion, un mari tua sa femme d'un coup de carabine.

Dans la commune de Waruzel, située à 8 kilomètres d'Avonnes-le-Comte, vivait depuis plusieurs années un ménage de rentiers, Jean Griocourt, 33 ans et sa femme, Marthe Lardemelle, 30 ans. Deux enfants étaient nés de cette union, un garçon de 6 ans et une fille de 15 mois.

Les deux époux qui avaient pourtant la vie très facile, vivaient en très mauvais intelligence. Comme ils s'adonnaient tous deux à la boisson, des scènes fréquentes les mettaient aux prises. Le mari rouait sa femme de coups et la piquait même avec la pointe d'un sabre. Marthe ne se laissait pas faire sans réagir et rendait coup pour coup, frappant avec tout ce qui lui tombait sous la main.

Griocourt avait été poursuivi dernièrement et condamné par le tribunal de Saint-Pol à dix jours de prison, pour avoir, le 1er janvier dernier, mis sa femme aux fers, avec l'aide de son garde-particulier.

### LA DERNIÈRE SCÈNE

Au cours d'une dernière scène, plus violente que les autres, Griocourt vient de tuer sa femme. Il était environ 3 heures de l'après-midi lorsque Marthe Lardemelle mise hors d'elle-même par les injures que lui adressait son mari, saisit le couvercle du pot pour le frapper.

Lui, s'armant de sa carabine, se leva; elle le poursuivit et était sur le point de l'atteindre, lorsque Jean Griocourt, se relevant brusquement tira sur elle à un mètre,

### LE REPOS HEBDOMADAIRE

Le Ministre du Travail propose d'importantes modifications à la loi du 13 juillet 1906.

Le projet de loi déposé par Viviani au nom du Gouvernement ayant pour objet de compléter la loi sur le repos hebdomadaire, a été renvoyé à la Commission du Travail, aux fins d'étude.

Il faut s'attendre, au moment où la question reviendra devant la Chambre à ce que des amendements soient déposés au nom des socialistes. Il est presque certain déjà que l'on demandera notamment à ce que les employés des chemins de fer soient compris dans le projet.

Le projet de loi Travail s'est inspiré, comme il le dit, dans l'exposé des motifs, de certaines dispositions contenues dans diverses propositions de loi déposées sur le bureau de la Chambre et relatives au repos hebdomadaire.

Les principales modifications portent sur le repos qui pourrait être accordé le dimanche après-midi avec un repos compensatoire par roulement et par quinzaine, soit une journée de deux demi-journées consécutives ensemble l'ouvrier ou employé une journée complète de travail. Le repos

### LE REPOS HEBDOMADAIRE

Le Ministre du Travail propose d'importantes modifications à la loi du 13 juillet 1906.

Le projet de loi déposé par Viviani au nom du Gouvernement ayant pour objet de compléter la loi sur le repos hebdomadaire, a été renvoyé à la Commission du Travail, aux fins d'étude.

Il faut s'attendre, au moment où la question reviendra devant la Chambre à ce que des amendements soient déposés au nom des socialistes. Il est presque certain déjà que l'on demandera notamment à ce que les employés des chemins de fer soient compris dans le projet.

Le projet de loi Travail s'est inspiré, comme il le dit, dans l'exposé des motifs, de certaines dispositions contenues dans diverses propositions de loi déposées sur le bureau de la Chambre et relatives au repos hebdomadaire.

Les principales modifications portent sur le repos qui pourrait être accordé le dimanche après-midi avec un repos compensatoire par roulement et par quinzaine, soit une journée de deux demi-journées consécutives ensemble l'ouvrier ou employé une journée complète de travail. Le repos

### LE REPOS HEBDOMADAIRE

Le Ministre du Travail propose d'importantes modifications à la loi du 13 juillet 1906.

Le projet de loi déposé par Viviani au nom du Gouvernement ayant pour objet de compléter la loi sur le repos hebdomadaire, a été renvoyé à la Commission du Travail, aux fins d'étude.

Il faut s'attendre, au moment où la question reviendra devant la Chambre à ce que des amendements soient déposés au nom des socialistes. Il est presque certain déjà que l'on demandera notamment à ce que les employés des chemins de fer soient compris dans le projet.

Le projet de loi Travail s'est inspiré, comme il le dit, dans l'exposé des motifs, de certaines dispositions contenues dans diverses propositions de loi déposées sur le bureau de la Chambre et relatives au repos hebdomadaire.

Les principales modifications portent sur le repos qui pourrait être accordé le dimanche après-midi avec un repos compensatoire par roulement et par quinzaine, soit une journée de deux demi-journées consécutives ensemble l'ouvrier ou employé une journée complète de travail. Le repos

### LE REPOS HEBDOMADAIRE

Le Ministre du Travail propose d'importantes modifications à la loi du 13 juillet 1906.

Le projet de loi déposé par Viviani au nom du Gouvernement ayant pour objet de compléter la loi sur le repos hebdomadaire, a été renvoyé à la Commission du Travail, aux fins d'étude.

Il faut s'attendre, au moment où la question reviendra devant la Chambre à ce que des amendements soient déposés au nom des socialistes. Il est presque certain déjà que l'on demandera notamment à ce que les employés des chemins de fer soient compris dans le projet.

Le projet de loi Travail s'est inspiré, comme il le dit, dans l'exposé des motifs, de certaines dispositions contenues dans diverses propositions de loi déposées sur le bureau de la Chambre et relatives au repos hebdomadaire.

Les principales modifications portent sur le repos qui pourrait être accordé le dimanche après-midi avec un repos compensatoire par roulement et par quinzaine, soit une journée de deux demi-journées consécutives ensemble l'ouvrier ou employé une journée complète de travail. Le repos

### LE REPOS HEBDOMADAIRE

Le Ministre du Travail propose d'importantes modifications à la loi du 13 juillet 1906.

Le projet de loi déposé par Viviani au nom du Gouvernement ayant pour objet de compléter la loi sur le repos hebdomadaire, a été renvoyé à la Commission du Travail, aux fins d'étude.

Il faut s'attendre, au moment où la question reviendra devant la Chambre à ce que des amendements soient déposés au nom des socialistes. Il est presque certain déjà que l'on demandera notamment à ce que les employés des chemins de fer soient compris dans le projet.

Le projet de loi Travail s'est inspiré, comme il le dit, dans l'exposé des motifs, de certaines dispositions contenues dans diverses propositions de loi déposées sur le bureau de la Chambre et relatives au repos hebdomadaire.

Les principales modifications portent sur le repos qui pourrait être accordé le dimanche après-midi avec un repos compensatoire par roulement et par quinzaine, soit une journée de deux demi-journées consécutives ensemble l'ouvrier ou employé une journée complète de travail. Le repos

Sous le vent de folie de la spéculation des désastres ont eu lieu dans tout le pays et, à Lille, nous avons vu une plainte écriquer déposée contre un homme que le public a surnommé le sieur de la Barrette, qui a été condamné à un an de prison par le tribunal correctionnel.

Les débats ont commencé le 17 juin. A 9 heures précises, les portes de la salle d'audience sont ouvertes. Un double rang de banquettes est disposé de chaque côté pour les personnes munies de cartes.

La salle offre un aspect très animé; et une vive curiosité se peint sur tous les visages en attendant les péripéties d'une affaire qui préoccupe depuis si longtemps toute la ville de Lille. Quelques dames sont dans les petites tribunes ménagées aux quatre coins de la salle.

Les avocats des parties plaignantes, MM. Chairol d'Est-And, Marie, du barreau parisien et Cuzon, de Lille, s'assoient en face du tribunal à droite. A gauche, sont MM. Teste et Odilon Barrot, du barreau de Paris, et Laloux, Roussel, Legrand, Delfosse et Théri, défenseurs des prévenus.

Ces sept prévenus sont assis eux; par ordre alphabétique, MM. Lestiboudis, député de Lille, et Alexandre Beussier, directeur de La Monnaie de Lille; on remarque avec moins d'attention les autres inculpés: MM. Léopold de La Charrière, propriétaire de la Charrière, négociant en vin; Vindicien Févet, négociant, beau-frère de Charret; M. Louis Pauris, négociant; M. Blaquart-Evvard, négociant.

Voici les faits pour lesquels ils sont accusés.

« Le charbonnage de la Barrette, situé dans la commune de Houdeng-Gosnies, en Belgique, est un des plus anciens de la contrée; son exploitation remonte à plus de quatre siècles. Quelques années après sa découverte, cette mine est exploitée par une société qui comprend qu'une longue exploitation a dû finir par épuiser les veines abonnées en elle, il est constaté que depuis longtemps les produits d'extraction suffisant à peine à couvrir les charges. Cette mine est épuisée. Cependant, en 1897, des hommes, qui n'avaient pas à leurs premiers essais en fait d'exploitation pour l'exploitation de la houille, firent l'acquisition de ce charbonnage.

« D'un acte, passé devant M. Baudelle, notaire à Mons, le 8 juin 1897, il résulte que le charbonnage de la Barrette a été acheté par les sieurs Desarmes-Riché, Beussier, Lestiboudis et autres sur le prix de 400.000 francs pour la totalité du charbonnage.

« Cet acte, tenu secret, n'a été connu des plaignants qu'en 1905.

« En comparant ce premier prix d'achat à l'état réel de la mine et à ses produits, il paraît d'ailleurs très élevé; et à ce taux, des bénéfices considérables ont été réalisés. Mais il y a lieu de constater que pendant toute l'exploitation n'est jamais entrée dans l'esprit des acquéreurs; ils ne voulaient qu'un terrain qui leur fournit les apparences et le titre d'une exploitation.

« La Barrette est un terrain houiller; dès lors le but était atteint; peu importait la situation actuelle de la mine, son épuisement, son état improductif; elle allait prendre un autre nom et servir de base à une opération financière pour les auteurs.

« Dès le 26 octobre, une société anonyme est formée sous la dénomination de Société de charbonnage de la Barrette.

« Ce charbonnage était resté soumis à certaines servitudes et redevances; on discutait ces charges, on ne se bornait pas à la mine, fatiguée, n'a plus qu'une existence éphémère; on fixe néanmoins à 90 ans la durée du contrat.

« Les fondateurs ont réglé, en somme immédiatement à réaliser, un bénéfice de 440.000 francs; il n'était même pas intégralement payé lors de la rédaction des statuts; on n'a pu payer que 200.000 francs, le solde de 140.000 francs a été payé en 1905.

« Les fondateurs ont réglé, en somme immédiatement à réaliser, un bénéfice de 440.000 francs; il n'était même pas intégralement payé lors de la rédaction des statuts; on n'a pu payer que 200.000 francs, le solde de 140.000 francs a été payé en 1905.

« Les fondateurs ont réglé, en somme immédiatement à réaliser, un bénéfice de 440.000 francs; il n'était même pas intégralement payé lors de la rédaction des statuts; on n'a pu payer que 200.000 francs, le solde de 140.000 francs a été payé en 1905.

### LE REPOS HEBDOMADAIRE

Le Ministre du Travail propose d'importantes modifications à la loi du 13 juillet 1906.

Le projet de loi déposé par Viviani au nom du Gouvernement ayant pour objet de compléter la loi sur le repos hebdomadaire, a été renvoyé à la Commission du Travail, aux fins d'étude.

Il faut s'attendre, au moment où la question reviendra devant la Chambre à ce que des amendements soient déposés au nom des socialistes. Il est presque certain déjà que l'on demandera notamment à ce que les employés des chemins de fer soient compris dans le projet.

Le projet de loi Travail s'est inspiré, comme il le dit, dans l'exposé des motifs, de certaines dispositions contenues dans diverses propositions de loi déposées sur le bureau de la Chambre et relatives au repos hebdomadaire.

Les principales modifications portent sur le repos qui pourrait être accordé le dimanche après-midi avec un repos compensatoire par roulement et par quinzaine, soit une journée de deux demi-journées consécutives ensemble l'ouvrier ou employé une journée complète de travail. Le repos

### LE REPOS HEBDOMADAIRE

Le Ministre du Travail propose d'importantes modifications à la loi du 13 juillet 1906.

Le projet de loi déposé par Viviani au nom du Gouvernement ayant pour objet de compléter la loi sur le repos hebdomadaire, a été renvoyé à la Commission du Travail, aux fins d'étude.

Il faut s'attendre, au moment où la question reviendra devant la Chambre à ce que des amendements soient déposés au nom des socialistes. Il est presque certain déjà que l'on demandera notamment à ce que les employés des chemins de fer soient compris dans le projet.

Le projet de loi Travail s'est inspiré, comme il le dit, dans l'exposé des motifs, de certaines dispositions contenues dans diverses propositions de loi déposées sur le bureau de la Chambre et relatives au repos hebdomadaire.

Les principales modifications portent sur le repos qui pourrait être accordé le dimanche après-midi avec un repos compensatoire par roulement et par quinzaine, soit une journée de deux demi-journées consécutives ensemble l'ouvrier ou employé une journée complète de travail. Le repos

### LE REPOS HEBDOMADAIRE

Le Ministre du Travail propose d'importantes modifications à la loi du 13 juillet 1906.

Le projet de loi déposé par Viviani au nom du Gouvernement ayant pour objet de compléter la loi sur le repos hebdomadaire, a été renvoyé à la Commission du Travail, aux fins d'étude.

Il faut s'attendre, au moment où la question reviendra devant la Chambre à ce que des amendements soient déposés au nom des socialistes. Il est presque certain déjà que l'on demandera notamment à ce que les employés des chemins de fer soient compris dans le projet.

Le projet de loi Travail s'est inspiré, comme il le dit, dans l'exposé des motifs, de certaines dispositions contenues dans diverses propositions de loi déposées sur le bureau de la Chambre et relatives au repos hebdomadaire.

Les principales modifications portent sur le repos qui pourrait être accordé le dimanche après-midi avec un repos compensatoire par roulement et par quinzaine, soit une journée de deux demi-journées consécutives ensemble l'ouvrier ou employé une journée complète de travail. Le repos

### LE REPOS HEBDOMADAIRE

Le Ministre du Travail propose d'importantes modifications à la loi du 13 juillet 1906.

Le projet de loi déposé par Viviani au nom du Gouvernement ayant pour objet de compléter la loi sur le repos hebdomadaire, a été renvoyé à la Commission du Travail, aux fins d'étude.

Il faut s'attendre, au moment où la question reviendra devant la Chambre à ce que des amendements soient déposés au nom des socialistes. Il est presque certain déjà que l'on demandera notamment à ce que les employés des chemins de fer soient compris dans le projet.

Le projet de loi Travail s'est inspiré, comme il le dit, dans l'exposé des motifs, de certaines dispositions contenues dans diverses propositions de loi déposées sur le bureau de la Chambre et relatives au repos hebdomadaire.

Les principales modifications portent sur le repos qui pourrait être accordé le dimanche après-midi avec un repos compensatoire par roulement et par quinzaine, soit une journée de deux demi-journées consécutives ensemble l'ouvrier ou employé une journée complète de travail. Le repos

### LE REPOS HEBDOMADAIRE

Le Ministre du Travail propose d'importantes modifications à la loi du 13 juillet 1906.

Le projet de loi déposé par Viviani au nom du Gouvernement ayant pour objet de compléter la loi sur le repos hebdomadaire, a été renvoyé à la Commission du Travail, aux fins d'étude.

Il faut s'attendre, au moment où la question reviendra devant la Chambre à ce que des amendements soient déposés au nom des socialistes. Il est presque certain déjà que l'on demandera notamment à ce que les employés des chemins de fer soient compris dans le projet.

Le projet de loi Travail s'est inspiré, comme il le dit, dans l'exposé des motifs, de certaines dispositions contenues dans diverses propositions de loi déposées sur le bureau de la Chambre et relatives au repos hebdomadaire.

Les principales modifications portent sur le repos qui pourrait être accordé le dimanche après-midi avec un repos compensatoire par roulement et par quinzaine, soit une journée de deux demi-journées consécutives ensemble l'ouvrier ou employé une journée complète de travail. Le repos

### LE REPOS HEBDOMADAIRE

Le Ministre du Travail propose d'importantes modifications à la loi du 13 juillet 1906.

Le projet de loi déposé par Viviani au nom du Gouvernement ayant pour objet de compléter la loi sur le repos hebdomadaire, a été renvoyé à la Commission du Travail, aux fins d'étude.

Il faut s'attendre, au moment où la question reviendra devant la Chambre à ce que des amendements soient déposés au nom des socialistes. Il est presque certain déjà que l'on demandera notamment à ce que les employés des chemins de fer soient compris dans le projet.

Le projet de loi Travail s'est inspiré, comme il le dit, dans l'exposé des motifs, de certaines dispositions contenues dans diverses propositions de loi déposées sur le bureau de la Chambre et relatives au repos hebdomadaire.

Les principales modifications portent sur le repos qui pourrait être accordé le dimanche après-midi avec un repos compensatoire par roulement et par quinzaine, soit une journée de deux demi-journées consécutives ensemble l'ouvrier ou employé une journée complète de travail. Le repos

### LE REPOS HEBDOMADAIRE

Le Ministre du Travail propose d'importantes modifications à la loi du 13 juillet 1906.

Le projet de loi déposé par Viviani au nom du Gouvernement ayant pour objet de compléter la loi sur le repos hebdomadaire, a été renvoyé à la Commission du Travail, aux fins d'étude.

Il faut s'attendre, au moment où la question reviendra devant la Chambre à ce que des amendements soient déposés au nom des socialistes. Il est presque certain déjà que l'on demandera notamment à ce que les employés des chemins de fer soient compris dans le projet.

Le projet de loi Travail s'est inspiré, comme il le dit, dans l'exposé des motifs, de certaines dispositions contenues dans diverses propositions de loi déposées sur le bureau de la Chambre et relatives au repos hebdomadaire.

Les principales modifications portent sur le repos qui pourrait être accordé le dimanche après-midi avec un repos compensatoire par roulement et par quinzaine, soit une journée de deux demi-journées consécutives ensemble l'ouvrier ou employé une journée complète de travail. Le repos

### LE REPOS HEBDOMADAIRE

Le Ministre du Travail propose d'importantes modifications à la loi du 13 juillet 1906.

Le projet de loi déposé par Viviani au nom du Gouvernement ayant pour objet de compléter la loi sur le repos hebdomadaire, a été renvoyé à la Commission du Travail, aux fins d'étude.

Il faut s'attendre, au moment où la question reviendra devant la Chambre à ce que des amendements soient déposés au nom des socialistes. Il est presque certain déjà que l'on demandera notamment à ce que les employés des chemins de fer soient compris dans le projet.

Le projet de loi Travail s'est inspiré, comme il le dit, dans l'exposé des motifs, de certaines dispositions contenues dans diverses propositions de loi déposées sur le bureau de la Chambre et relatives au repos hebdomadaire.

Les principales modifications portent sur le repos qui pourrait être accordé le dimanche après-midi avec un repos compensatoire par roulement et par quinzaine, soit une journée de deux demi-journées consécutives ensemble l'ouvrier ou employé une journée complète de travail. Le repos

### LE REPOS HEBDOMADAIRE

Le Ministre du Travail propose d'importantes modifications à la loi du 13 juillet 1906.

Le projet de loi déposé par Viviani au nom du Gouvernement ayant pour objet de compléter la loi sur le repos hebdomadaire, a été renvoyé à la Commission du Travail, aux fins d'étude.

Il faut s'attendre, au moment où la question reviendra devant la Chambre à ce que des amendements soient déposés au nom des socialistes. Il est presque certain déjà que l'on demandera notamment à ce que les employés des chemins de fer soient compris dans le projet.

Le projet de loi Travail s'est inspiré, comme il le dit, dans l'exposé des motifs, de certaines dispositions contenues dans diverses propositions de loi déposées sur le bureau de la Chambre et relatives au repos hebdomadaire.

Les principales modifications portent sur le repos qui pourrait être accordé le dimanche après-midi avec un repos compensatoire par roulement et par quinzaine, soit une journée de deux demi-journées consécutives ensemble l'ouvrier ou employé une journée complète de travail. Le repos

### LE REPOS HEBDOMADAIRE

Le Ministre du Travail propose d'importantes modifications à la loi du 13 juillet 1906.

Le projet de loi déposé par Viviani au nom du Gouvernement ayant pour objet de compléter la loi sur le repos hebdomadaire, a été renvoyé à la Commission du Travail, aux fins d'étude.

Il faut s'attendre, au moment où la question reviendra devant la Chambre à ce que des amendements soient déposés au nom des socialistes. Il est presque certain déjà que l'on demandera notamment à ce que les employés des chemins de fer soient compris dans le projet.

Le projet de loi Travail s'est inspiré, comme il le dit, dans l'exposé des motifs, de certaines dispositions contenues dans diverses propositions de loi déposées sur le bureau de la Chambre et relatives au repos hebdomadaire.

Les principales modifications portent sur le repos qui pourrait être accordé le dimanche après-midi avec un repos compensatoire par roulement et par quinzaine, soit une journée de deux demi-journées consécutives ensemble l'ouvrier ou employé une journée complète de travail. Le repos

Et dans les centres où il y a un conseil de prud'hommes, un référendum des ouvriers sera nécessaire pour que l'autorisation soit accordée.

Une disposition intérimaire a été faite par Viviani qui oblige les employeurs à payer à ceux qui bénéficient du repos groupé, le prix de ces journées de repos. Au cas où l'intéressé quitterait l'usine, l'atelier ou la maison, il aura droit à une indemnité correspondante au nombre de jours de repos qu'il aura obtenus au moment de son départ. Quelques autres modifications sont contenues dans le projet. Nous avons tenu simplement à retenir ici les plus importantes; celles qui feront l'objet de controverses sont à la Commission du Travail, soit au Palais national.

R. PONTUÉL

### LE REPOS HEBDOMADAIRE

Le Ministre du Travail propose d'importantes modifications à la loi du 13 juillet 1906.

Le projet de loi déposé par Viviani au nom du Gouvernement ayant pour objet de compléter la loi sur le repos hebdomadaire, a été renvoyé à la Commission du Travail, aux fins d'étude.

Il faut s'attendre, au moment où la question reviendra devant la Chambre à ce que des amendements soient déposés au nom des socialistes. Il est presque certain déjà que l'on demandera notamment à ce que les employés des chemins de fer soient compris dans le projet.

Le projet de loi Travail s'est inspiré, comme il le dit, dans l'exposé des motifs, de certaines dispositions contenues dans diverses propositions de loi déposées sur le bureau de la Chambre et relatives au repos hebdomadaire.

Les principales modifications portent sur le repos qui pourrait être accordé le dimanche après-midi avec un repos compensatoire par roulement et par quinzaine, soit une journée de deux demi-journées consécutives ensemble l'ouvrier ou employé une journée complète de travail. Le repos

### LE REPOS HEBDOMADAIRE

Le Ministre du Travail propose d'importantes modifications à la loi du 13 juillet 1906.

Le projet de loi déposé par Viviani au nom du Gouvernement ayant pour objet de compléter la loi sur le repos hebdomadaire, a été renvoyé à la Commission du Travail, aux fins d'étude.

Il faut s'attendre, au moment où la question reviendra devant la Chambre à ce que des amendements soient déposés au nom des socialistes. Il est presque certain déjà que l'on demandera notamment à ce que les employés des chemins de fer soient compris dans le projet.

Le projet de loi Travail s'est inspiré, comme il le dit, dans l'exposé des motifs, de certaines dispositions contenues dans diverses propositions de loi déposées sur le bureau de la Chambre et relatives au repos hebdomadaire.

Les principales modifications portent sur le repos qui pourrait être accordé le dimanche après-midi avec un repos compensatoire par roulement et par quinzaine, soit une journée de deux demi-journées consécutives ensemble l'ouvrier ou employé une journée complète de travail. Le repos

### LE REPOS HEBDOMADAIRE

Le Ministre du Travail propose d'importantes modifications à la loi du 13 juillet 1906.

Le projet de loi déposé par Viviani au nom du Gouvernement ayant pour objet de compléter la loi sur le repos hebdomadaire, a été renvoyé à la Commission du Travail, aux fins d'étude.

Il faut s'attendre, au moment où la question reviendra devant la Chambre à ce que des amendements soient déposés au nom des socialistes. Il est presque certain déjà que l'on demandera notamment à ce que les employés des chemins de fer soient compris dans le projet.

Le projet de loi Travail s'est inspiré, comme il le dit, dans l'exposé des motifs, de certaines dispositions contenues dans diverses propositions de loi déposées sur le bureau de la Chambre et relatives au repos hebdomadaire.

Les principales modifications portent sur le repos qui pourrait être accordé le dimanche après-midi avec un repos compensatoire par roulement et par quinzaine, soit une journée de deux demi-journées consécutives ensemble l'ouvrier ou employé une journée complète de travail. Le repos

### LE REPOS HEBDOMADAIRE

Le Ministre du Travail propose d'importantes modifications à la loi du 13 juillet 1906.

Le projet de loi déposé par Viviani au nom du Gouvernement ayant pour objet de compléter la loi sur le repos hebdomadaire, a été renvoyé à la Commission du Travail, aux fins d'étude.

Il faut s'attendre, au moment où la question reviendra devant la Chambre à ce que des amendements soient déposés au nom des socialistes. Il est presque certain déjà que l'on demandera notamment à ce que les employés des chemins de fer soient compris dans le projet.

Le projet de loi Travail s'est inspiré, comme il le dit, dans l'exposé des motifs, de certaines dispositions contenues dans diverses propositions de loi déposées sur le bureau de la Chambre et relatives au repos hebdomadaire.

Les principales modifications portent sur le repos qui pourrait être accordé le dimanche après-midi avec un repos compensatoire par roulement et par quinzaine, soit une journée de deux demi-journées consécutives ensemble l'ouvrier ou employé une journée complète de travail. Le repos

### LE REPOS HEBDOMADAIRE

Le Ministre du Travail propose d'importantes modifications à la loi du 13 juillet 1906.

Le projet de loi déposé par Viviani au nom du Gouvernement ayant pour objet de compléter la loi sur le repos hebdomadaire, a été renvoyé à la Commission du Travail, aux fins d'étude.

Il faut s'attendre, au moment où la question reviendra devant la Chambre à ce que des amendements soient déposés au nom des socialistes. Il est presque certain déjà que l'on demandera notamment à ce que les employés des chemins de fer soient compris dans le projet.

Le projet de loi Travail s'est inspiré, comme il le dit, dans l'exposé des motifs, de certaines dispositions contenues dans diverses propositions de loi déposées sur le bureau de la Chambre et relatives au repos hebdomadaire.

Les principales modifications portent sur le repos qui pourrait être accordé le dimanche après-midi avec un repos compensatoire par roulement et par quinzaine, soit une journée de deux demi-journées consécutives ensemble l'ouvrier ou employé une journée complète de travail. Le repos

### LE REPOS HEBDOMADAIRE

Le Ministre du Travail propose d'importantes modifications à la loi du 13 juillet 1906.

Le projet de loi déposé par Viviani au nom du Gouvernement ayant pour objet de compléter la loi sur le repos hebdomadaire, a été renvoyé à la Commission du Travail, aux fins d'étude.

Il faut s'attendre, au moment où la question reviendra devant la Chambre à ce que des amendements soient déposés au nom des socialistes. Il est presque certain déjà que l'on demandera notamment à ce que les employés des chemins de fer soient compris dans le projet.

Le projet de loi Travail s'est inspiré, comme il le dit, dans l'exposé des motifs, de certaines dispositions contenues dans diverses propositions de loi déposées sur le bureau de la Chambre et relatives au repos hebdomadaire.

Les principales modifications portent sur le repos qui pourrait être accordé le dimanche après-midi avec un repos compensatoire par roulement et par quinzaine, soit une journée de deux demi-journées consécutives ensemble l'ouvrier ou employé une journée complète de travail. Le repos

### LE REPOS HEBDOMADAIRE

Le Ministre du Travail propose d'importantes modifications à la loi du 13 juillet 1906.

Le projet de loi déposé par Viviani au nom du Gouvernement ayant pour objet de compléter la loi sur le repos hebdomadaire, a été renvoyé à la Commission du Travail, aux fins d'étude.

Il faut s'attendre, au moment où la question reviendra devant la Chambre à ce que des amendements soient déposés au nom des socialistes. Il est presque certain déjà que l'on demandera notamment à ce que les employés des chemins de fer soient compris dans le projet.

Le projet de loi Travail s'est inspiré, comme il le dit, dans l'exposé des motifs, de certaines dispositions contenues dans diverses propositions de loi déposées sur le bureau de la Chambre et relatives au repos hebdomadaire.

Les principales modifications portent sur le repos qui pourrait être accordé le dimanche après-midi avec un repos compensatoire par roulement et par quinzaine, soit une journée de deux demi-journées consécutives ensemble l'ouvrier ou employé une journée complète de travail. Le repos

### LE REPOS HEBDOMADAIRE

Le Ministre du Travail propose d'importantes modifications à la loi du 13 juillet 1906.

Le projet de loi déposé par Viviani au nom du Gouvernement ayant pour objet de compléter la loi sur le repos hebdomadaire, a été renvoyé à la Commission du Travail, aux fins d'étude.

Il faut s'attendre, au moment où la question reviendra devant la Chambre à ce que des amendements soient déposés au nom des socialistes. Il est presque certain déjà que l'on demandera notamment à ce que les employés des chemins de fer soient compris dans le projet.

Le projet de loi Travail s'est inspiré, comme il le dit, dans l'exposé des motifs, de certaines dispositions contenues dans diverses propositions de loi déposées sur le bureau de la Chambre et relatives au repos hebdomadaire.

Les principales modifications portent sur le repos qui pourrait être accordé le dimanche après-midi avec un repos compensatoire par roulement et par quinzaine, soit une journée de deux demi-journées consécutives ensemble l'ouvrier ou employé une journée complète de travail. Le repos

### LE REPOS HEBDOMADAIRE

Le Ministre du Travail propose d'importantes modifications à la loi du 13 juillet 1906.

Le projet de loi déposé par Viviani au nom du Gouvernement ayant pour objet de compléter la loi sur le repos hebdomadaire, a été renvoyé à la Commission du Travail, aux fins d'étude.

Il faut s'attendre, au moment où la question reviendra devant la Chambre à ce que des amendements soient déposés au nom des socialistes. Il est presque certain déjà que l'on demandera notamment à ce que les employés des chemins de fer soient compris dans le projet.

Le projet de loi Travail s'est inspiré, comme il le dit, dans l'exposé des motifs, de certaines dispositions contenues dans diverses propositions de loi déposées sur le bureau de la Chambre et relatives au repos hebdomadaire.

Les principales modifications portent sur le repos qui pourrait être accordé le dimanche après-midi avec un repos compensatoire par roulement et par quinzaine, soit une journée de deux demi-journées consécutives ensemble l'ouvrier ou employé une journée complète de travail. Le repos

### LE REPOS HEBDOMADAIRE

Le Ministre du Travail propose d'importantes modifications à la loi du 13 juillet 1906.

Le projet de loi déposé par Viviani au nom du Gouvernement ayant pour objet de compléter la loi sur le repos hebdomadaire, a été renvoyé à la Commission du Travail, aux fins d'étude.

Il faut s'attendre, au moment où la question reviendra devant la Chambre à ce que des amendements soient déposés au nom des socialistes. Il est presque certain déjà que l'on demandera notamment à ce que les employés des chemins de fer soient compris dans le projet.

Le projet de loi Travail s'est inspiré, comme il le dit, dans l'exposé des motifs, de certaines dispositions contenues dans diverses propositions de loi déposées sur le bureau de la Chambre et relatives au repos hebdomadaire.

Les principales modifications portent sur le repos qui pourrait être accordé le dimanche après-midi avec un repos compensatoire par roulement et par quinzaine, soit une journée de deux demi-journées consécutives ensemble l'ouvrier ou employé une journée complète de travail. Le repos

compensateur des deux demi